



Sainte Colombe

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2022

Présents (Douze) :

M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents(tes) ayant donné pouvoir (Cinq) :

- M. Stéphane ROBERT donne pouvoir à Mme Marine MATA
- M. Pascal DANCETTE donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse MORAND
- M. Jean-Marc PALLET donne pouvoir à Mme Marion CHOFFEL
- M. David LESUR donne pouvoir à M. Guy VACHON
- Mme Nadine EUKSUZIAN donne pouvoir à Mme Catherine JEANTROUX

Absentes excusées (Deux) :

- Mme Lucie DANCETTE
- Mme Linda LAURO

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

M. le maire ouvre la séance à 20h30.

Approbation du compte-rendu rectifié de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2021 :

Après rappel par M. le Maire des principales délibérations prises, le compte-rendu rectifié de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1- Acquisition d'un bien par voie de préemption :

Après les explications de M. le Maire et le rappel de la stratégie de revitalisation et de valorisation commerciale de la municipalité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité de ses membres présents ou représentés, l'acquisition par voie de préemption d'un bien situé 41, 43 et 45 rue Garon cadastré AB 171 et 172 d'une superficie totale de 36,72 m². Il en approuve l'achat au prix de 45000 €, ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines. Il approuve la signature d'un acte authentique constatant le transfert de propriété qui sera établi dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération.

M. Jacques Prat vote contre.

2- Evaluation libre de l'attribution de compensation relative à l'impact de la réforme sur la taxe d'habitation : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Après les explications de M. le Maire et de Madame Marie-Thérèse Morand, conseillère municipale déléguée aux finances, concernant l'attribution des compensations consécutives à la suppression de la taxe d'habitation, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'évaluation libre de l'attribution de compensation concernant la réforme de la taxe d'habitation et autorise M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

3- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif au transfert des piscines de Vilette de Vienne et de Loire sur Rhône à Vienne Condrieu Agglomération.

Après les explications de M. le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT du 7 décembre 2021 ci-joint relatif au transfert des piscines de Vilette de Vienne et Loire sur Rhône à Vienne Condrieu Agglomération à compter du 1^o janvier 2022 (évaluation de droit commun), et autorise M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

4- Verrière des Cordeliers : Tarifs applicables à compter du 1^o février 2022 :

Après les explications de M. le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les tarifs qui seront appliqués aux collectivités territoriales (Communes et Agglomération) à savoir :

Location salle du Belvédère : 350 € par jour

Location salle des Terrasses : 300 € par jour

Location salle du Belvédère + salle des Terrasses : 450 € par jour

Les autres tarifs restent inchangés.

Aucune autre question n'étant portée au débat, M. le Maire clôt la séance à 21h20.

Questions du public :

- La présidente de la Valoisienne demande à ce que la salle de sport que son association loue à la Verrière des Cordeliers soit nettoyée une fois par semaine.
- M. Gaëtan Perrin, nouvel habitant sur la commune et habitant le Parc aux Colombes demande des nouvelles concernant l'aménagement en parking du 2^o sous-sol du Parc aux Colombes. M. le Maire explique brièvement les difficultés administratives et techniques auxquelles la municipalité doit faire face et qui retardent la décision d'aménagement de cet espace.
- M. Gaëtan Perrin demande s'il y a un schéma directeur, un plan de mandat pour les actions de la municipalité jusqu'en 2026.
- M. Gaëtan Perrin s'interroge sur l'absence de médecin généraliste sur la commune depuis le départ du Dr Ford l'été dernier. M. le Maire indique qu'une solution est en très bonne voie, qui sera effective courant février.